

**FUTURE STRATÉGIE NATIONALE D'INTÉGRATION ET DE MAINTIEN EN EMPLOI
DES PERSONNES HANDICAPÉES
FICHE-SYNTÈSE NOTE TROIS**

Cette note propose des recommandations et pistes de solution concernant le transport en lien avec l'emploi des personnes handicapées (PH) relatives 1) à la collaboration 2) aux PH 3) aux employeurs et 4) aux infrastructures urbaines et de transport.

Collaboration

- Intégrer la question du « transport et emploi PH » dans les instances de concertation actuelles.
ET/OU Mettre en place une collaboration interministérielle et intersectorielle dotée d'indicateurs et qui fait travailler ensemble les ministères et organismes publics concernés avec des acteurs de la société civile.
- Adresser dans les politiques et plans d'actions déjà existants l'enjeu « transport et emploi PH » et faire soutenir financièrement par certains fonds déjà existants des mesures en réponse à cet enjeu.
ET/OU Mettre en place une politique globale et structurante sur le transport des PH qui fasse la part belle à la question de l'emploi, qui adresse le cumul des obstacles et qui précise qui doit faire quoi dans ce domaine.
- Recenser des initiatives porteuses/bonnes pratiques en matière de mobilité et de transport adapté et évaluer si implantation plus large possible.
ET/OU Soutenir des projets concrets de collaboration (expériences ou projets-pilotes) au niveau régional ou local.

Personnes handicapées

- Former les personnes handicapées à l'utilisation des transports en commun
- Doter les personnes handicapées d'applications mobiles facilitant leurs déplacements
- Offrir un accompagnement humain via les Services spécialisés de main d'œuvre -PH (SSMO-PH).
- Offrir un soutien financier au transport.

Employeurs (et syndicats)

- Sensibiliser les employeurs (et leurs employés non handicapés) aux besoins de transport et les inviter à prêter attention aux problèmes d'accessibilité pour favoriser notamment des adaptations dans ce domaine.
- Les informer et former.

- Les accompagner humainement et financièrement dans la mise en place de conditions de travail facilitantes et d'aménagements permettant une meilleure conciliation emploi-transport.
- Inviter les employeurs à fournir du transport ou à contribuer aux frais de transport ou à les couvrir

Infrastructures urbaines et de transport

- COÛT : réduire les coûts des transports publics
- SENSIBILISATION (Passagers-Usagers des transports publics autour des attitudes à adopter envers les personnes handicapées) et FORMATION des conducteurs (chauffeurs ou personnel de transport).
- TRANSPORT AUTONOME
 - . Améliorer les infrastructures urbaines.
 - . Possibilité d'avoir un second fauteuil roulant pris en charge par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (en contexte de recherche d'emploi ou de retour aux études).
 - . Réduire les délais d'adaptation d'un véhicule.
 - . Améliorer l'accès aux places de stationnement réservées aux personnes handicapées.
- TRANSPORT EN COMMUN
 - . Modifier et étendre l'itinéraire de transport public.
 - . Services de transport plus fréquents.
 - . Accessibilité.
 - . Taxis accessibles.
- TRANSPORT ADAPTÉ
 - . Améliorer l'accessibilité du transport adapté régulier et irrégulier.
 - . Étendre les services de transport adapté dans les zones périurbaines et rurales et en améliorer la flexibilité.
 - . Réservation le jour même pour les travailleurs handicapés utilisant le transport adapté.
 - . Augmenter les plages horaires du transport adapté pour les personnes handicapées qui travaillent le soir et les dimanches.
 - . Réorganiser l'itinéraire pour réduire la durée des déplacements. En mettant ensemble des gens (ayant une certaine proximité géographique) pour diminuer la longueur du circuit.
 - . Utiliser les technologies pour informer les utilisateurs de l'heure d'arrivée et de l'heure à destination.
 - . Mettre en place des programmes de subventions pour aider les personnes handicapées à financer des solutions de transport adapté privé.
 - . Inscrire la question du transport adapté dans le grand dossier de l'environnement.